

Commune de RANSPACH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
Séance du 14 janvier 2024 à 18h00

sous la présidence de Monsieur Jean-Léon TACQUARD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 11

M. Jean-Léon TACQUARD	Maire,
M. Eric ARNOULD	Adjoint au Maire,
Mme Catherine PITROSKY	Adjointe au Maire,
Mme Carole BOURRE	Adjointe au Maire,
Mme Marie ANSELM	Adjointe au Maire
Mme Céline ALESSANDRELLI	Conseillère Municipale
M. Laurent COLOMBO	Conseiller Municipal
	Procuration à M. TACQUARD
Mme Simone FEST	Conseillère Municipale,
Mme Julie FLAIG	Conseillère Municipale
M. Grégory GERARD	Conseiller Municipal
Mme Carol HEMMER	Conseillère Municipale
Mme Christelle KEMPF	Conseillère Municipale
M. Hervé KOEHL	Conseiller Municipal
	Absent
Mme Christelle PEIREIRA	Conseillère Municipale
	Absente

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Attribution d'une aide de secours et d'urgence à une famille ranspachoise par suite d'un sinistre
3. Divers et communication

Préambule

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et salue l'ensemble des conseillers municipaux présents.

Il précise que l'intéressé Monsieur Hervé KOEHL, concerné par le point à l'ordre du jour, est absent.

1. Désignation du secrétaire de séance

En application du droit local et plus précisément de l'article L.2541-6 du C.G.C.T., Madame Catherine PITROSKY 2ème adjointe au Maire, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

2. Attribution d'une aide de secours et d'urgence à une famille ranspachoise, par suite d'un sinistre

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'incendie survenu à Ranspach, le 13 janvier 2024, chez Madame et Monsieur KOEHL, sise LA LEHMATT, détruisant une grande partie de leur maison.

Il propose de leur attribuer une aide de secours et d'urgence de 30 000 € remboursable afin qu'ils puissent faire face aux dépenses immédiates.

Afin de fixer les modalités de versement et de remboursement, une convention sera prise entre la commune de Ranspach et la famille KOEHL.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le versement d'une aide de secours et d'urgence de 30 000 € à Madame et à Monsieur KOEHL ;
- **DIT** que cette avance sera remboursée au plus tard le 31 décembre 2024 en une ou plusieurs fois ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer une convention avec Madame et Monsieur KOEHL fixant les modalités de versement et de remboursement de cette aide ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget principal 2024.

3. DIVERS ET COMMUNICATION

Aucun autre point n'est évoqué.

Emargement de la feuille de présence

Séance levée à 18h30

La Secrétaire de séance

Madame Catherine PITROSKY



